

« VOTRE NOEL A SAINT-MAUR»

Concours PHOTOS

Règlement

Le concours est ouvert à tous les Saint-Mauriens.

Pour participer :

- Suivez le lien sur le site de la Ville ou les réseaux sociaux
- Envoyer une photo « votre Noël à Saint-Maur » de bonne qualité et non retouchée du 1^{er} au 24 décembre 2022 à l'adresse suivante : saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com en indiquant votre nom et prénom et en spécifiant dans l'objet du mail : "Vôtre Noël à Saint-Maur".

Le public est invité à voter sur les supports numériques de la Ville du 28 décembre à 8 h au 31 décembre à 23 h 59.

Les résultats seront annoncés le 2 janvier 2022 à 12 h sur les supports numériques de la Ville.

Un lot sera attribué aux 10 plus belles photos.

Les lauréats recevront un courriel pour les inviter à retirer leur lot au service Saint-Maur Animation à partir du 3 janvier 2023.

Inscrivez-vous !

Renseignements au 01.48.86.41.15